

DÉCEMBRE 2020



LA LETTRE
DE L'
ODAS

CLARIFIER les évolutions
sociales pour **NOURRIR**
l'action publique

PROTECTION DE L'ENFANCE : QUAND LE CONFINEMENT RÉVÈLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE DE L'ODAS

À l'heure où un nouveau confinement a été décidé par le Gouvernement, les enseignements de l'enquête menée par l'Odas en partenariat avec le Bulletin de la protection de l'enfance sur les effets du premier confinement sur la protection de l'enfance sont particulièrement précieux.

Cette enquête a été réalisée au cours de l'été auprès d'une diversité d'acteurs de l'enfance et de la famille, toutes institutions et métiers confondus (voir l'encadré sur la méthodologie page 2). Un millier de répondants ont fait part de leur vécu et de leur ressenti sur l'impact que la crise sanitaire a eu sur les coopérations institutionnelles, les pratiques professionnelles, les relations avec les familles et les enfants. Outre l'exploitation statistique des questions, de nombreux témoignages ont été recueillis soit dans les réponses aux questions ouvertes du questionnaire, soit lors d'entretiens téléphoniques avec des participants (professionnels des départements) à une recherche-action également menée par l'Odas depuis deux ans sur "Soutien éducatif et protection de l'enfance".

Cette étude a été réalisée
par Doris Cholet et Leïla Yacine
sous la direction de Didier Lesueur et
Jean-Louis Sanchez,
en collaboration avec L'Action Sociale,
société organisatrice des Assises
Nationales de la Protection de l'Enfance.

La lettre de l'Odas
est une publication de l'Odas,
250, bis Boulevard Saint -Germain,
75007 Paris.
Tél. : 01 44 07 02 52
<http://www.odas.net>

Directeur de la publication :
Jean-Louis Sanchez
Edition : Joachim Reynard
Réalisation : L'Action Sociale

Ce numéro a été tiré à 3000 exemplaires.
ISSN 1264-7476

MÉTHODOLOGIE

L'enquête nationale "Crise sanitaire et protection de l'enfance" a été réalisée par l'Odas, en partenariat avec l'Action Sociale (éditeur du Bulletin de la Protection de l'Enfance et organisateur des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance).

Le questionnaire a été réalisé avec le concours des professionnels départementaux partenaires de la recherche-action de l'Odas "Soutien éducatif et protection de l'enfance".

Il repose principalement sur des questions fermées (plusieurs propositions de réponses à choisir) pour être en mesure de déterminer quantitativement le ressenti des acteurs de la protection de l'enfance

à propos de cette période si particulière. Des questions ouvertes (9 sur les 27 questions que comportait le questionnaire) ont également été posées, permettant une analyse plus qualitative des perceptions.

Le questionnaire a été mis en ligne fin juin et est resté disponible en juillet et début août 2020. Un mail proposant de participer à cette enquête a été envoyé à plus de 10 000 acteurs concernés par la protection de l'enfance. Au total, ce sont près d'un millier de réponses qui ont été réceptionnées et analysées.

Concernant les métiers des répondants, l'échantillon est majoritairement composé de cadres (31%),

d'assistants sociaux ou d'éducateurs (30%) ou encore d'assistants familiaux (16%). Concernant les institutions, un répondant sur deux est un professionnel départemental. Parmi les autres institutions, figurent notamment les associations (34%) et l'Education nationale (7%).

L'analyse et la synthèse des résultats ont été réalisées par Doris Cholet, chargée d'études enfance-famille à l'Odas, assistée de Leila Yacine, chargée d'études stagiaire, sous la direction de Didier Lesueur et Jean-Louis Sanchez.

L'ensemble des répondants est chaleureusement remercié pour sa participation à cette enquête.

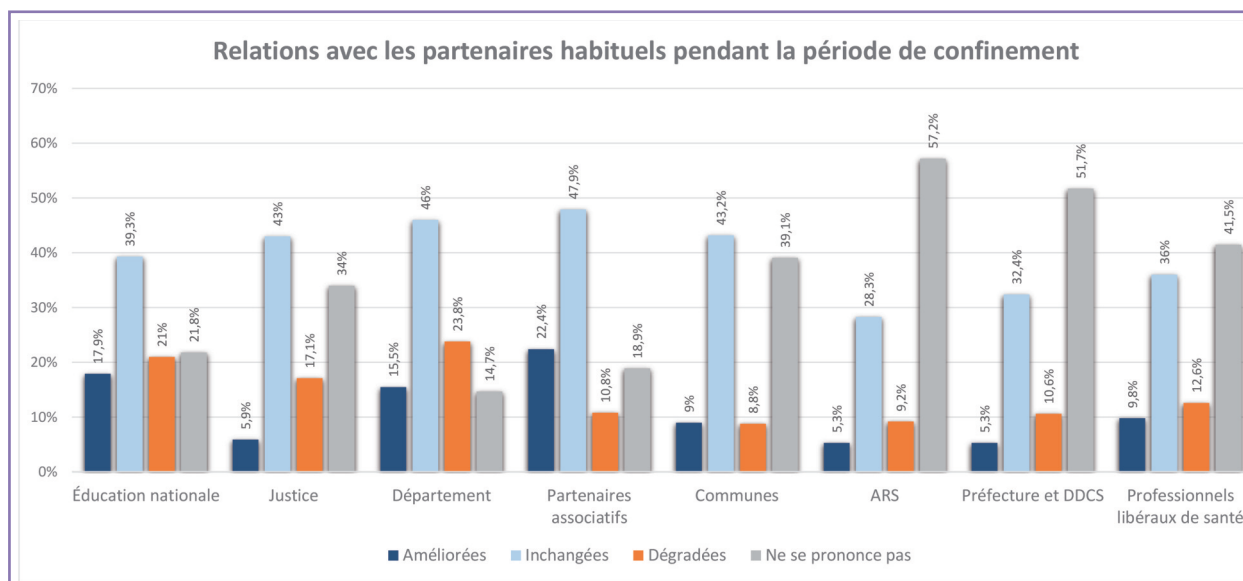
UNE COOPÉRATION DES ACTEURS ET DES INSTITUTIONS TOUJOURS PERFECTIBLE

Les résultats de l'enquête sur le partenariat et les relations inter-services montrent que la crise sanitaire n'a pas eu d'effet significatif sur la coopération, comme le mon-

tre le graphique ci-dessous. Concrètement, 47,9% déclarent que les relations des départements avec les associations sont restées inchangées, 23,8% pensent que ces

relations se sont dégradées, et seulement 15,5% pensent qu'elles se sont améliorées.

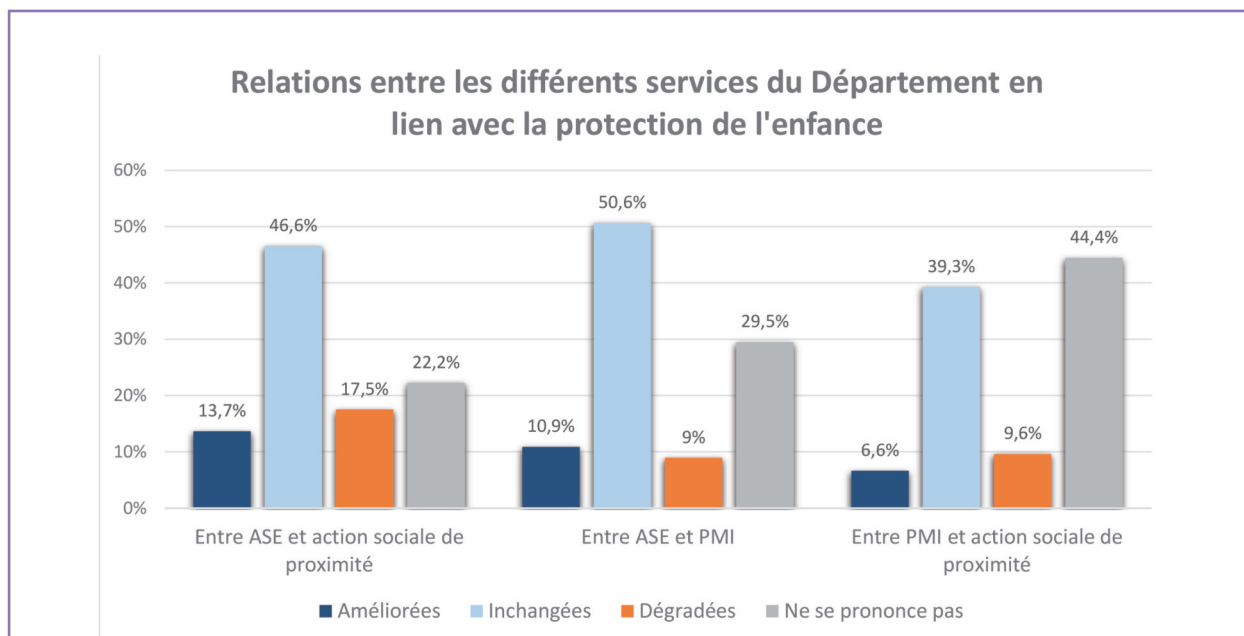
En ce qui concerne les relations entre services départementaux, le



même constat peut être fait (*voir graphique ci-dessous*). Ainsi, les répondants affirment très largement que ces relations n'ont pas vu d'évolution significative. Plus

précisément, 46,6% des répondants affirment que les relations entre l'ASE et l'action sociale de proximité sont restées inchangées. Ils sont 50,6% à avoir ce même res-

senti en ce qui concerne les relations entre ASE et PMI, et 39,3% en ce qui concerne les relations entre la PMI et l'action sociale de proximité.



Certains propos recueillis dans l'enquête viennent d'ailleurs confirmer ce constat global, comme en témoigne ce travailleur social d'un département : "Le confinement n'a pas beaucoup changé nos relations avec les autres professionnels. Même dans l'urgence, on a pu continuer à travailler avec ceux avec qui ça se passait bien d'habitude, et avec les autres, ça a continué d'être la galère. Ça dépend vraiment des relations interpersonnelles préexistantes". Toutefois, lors des entretiens, plusieurs professionnels apportent une vision plus positive du travail de partenariat à l'œuvre pendant le confinement. Ils affirment ainsi que la crise sanitaire a permis la mise en place de solutions adaptées, de manière décroisée entre les

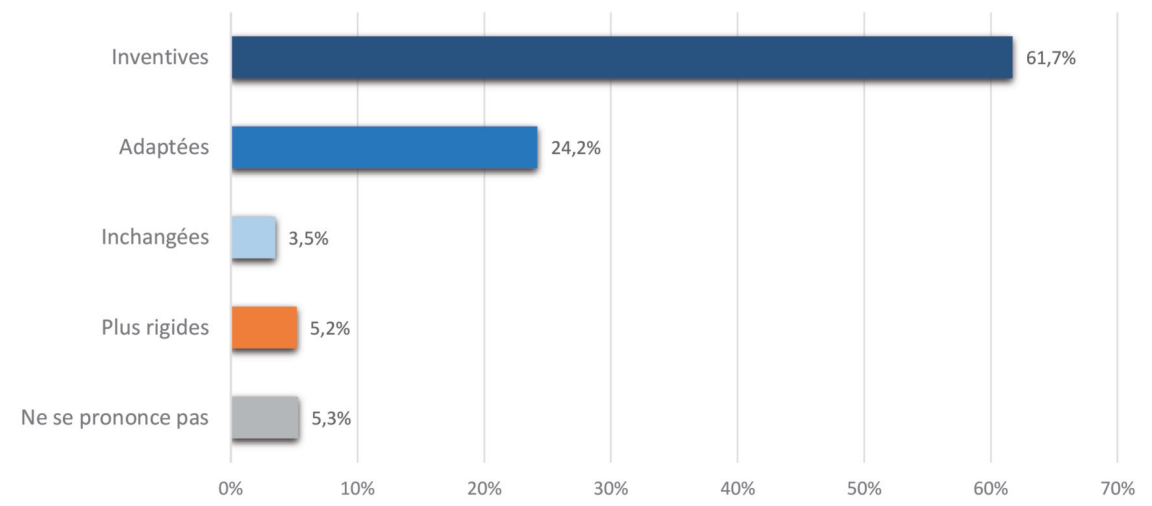
institutions et les services, et ce très rapidement. Une professionnelle d'une direction départementale de la protection de l'enfance en témoigne avec cet exemple : "Pour accueillir des enfants nouvellement placés, une structure éphémère d'accueil pour une vingtaine d'enfants a pu voir le jour. Le lieu a été mis à disposition gratuitement par une association. Au niveau du département, des puéricultrices de PMI et des travailleurs sociaux se sont portés volontaires. Des cuisiniers d'un collège se sont également rendus disponibles. Et un photographe s'est engagé à venir animer bénévolement des ateliers. En quelques jours, nous avons monté une structure grâce au concours de tous, qui aurait mis des années à être créée en temps

normal". Un professionnel de la Fédération des centres sociaux résume sa perception de l'impact de la crise sur les coopérations avec cette métaphore : "D'habitude, quand un navire prend l'eau, on a ceux qui écopent, ceux qui leur disent comment écopier et ceux qui évaluent la façon dont ils ont écopé. Là, tout le monde a relevé ses manches et a écopé ensemble".

UNE PÉRIODE INVENTIVE

Concernant les pratiques professionnelles, 62% des répondants considèrent que les acteurs de la protection de l'enfance ont été inventifs durant cette période de confinement.

Les pratiques professionnelles pendant le confinement



Ainsi, un nombre important d'initiatives de tout type sont citées : accueil de répit en crèche, partenariat avec les grandes surfaces pour les bons alimentaires, lieu d'accueil éphémère, équipe mobile IME-ASE, don de matériel informatique, livraison de petits déjeuners, permanence d'écoute téléphonique, cafés parentalité en visio, bureau mobile dans une camionnette, vivier de volontaires professionnels, médiation animale, séjours à la campagne, etc.

La crise sanitaire semble avoir obligé un certain nombre de professionnels à modifier leurs pratiques et ce rapidement, comme en témoigne cette professionnelle départementale dans une question ouverte : "Tout le monde était conscient que le huis-clos familial pouvait exacerber les tensions et qu'il fallait créer des soupapes de sécurité. Les réponses ont fusé, la question était de savoir si c'était faisable et profitable et dès lors que ça l'était, le départe-

ment a toujours dit oui, pour permettre à des enfants ou des familles de respirer. C'est vrai que ça a été un moment fécond pour se poser sur ce qui était essentiel".

Alors que la crise sanitaire a souvent induit un rythme de travail soutenu, certains professionnels ont paradoxalement eu l'impression de revenir à l'essentiel, de se recentrer sur leur cœur de métier, à savoir l'action éducative, et d'avoir plus de temps pour interroger leurs pratiques et questionner le sens de leur action. "L'urgence a bousculé les routines et a obligé à sortir des sentiers battus, à rechercher des solutions innovantes", affirme une cadre d'association.

Cette crise a ainsi permis de mettre en place des actions innovantes qui n'auraient, selon les répondants, pas été autorisées ou pensées auparavant. Elle a, d'une certaine manière, obligé à la créativité et à l'action rapide. Certains acteurs

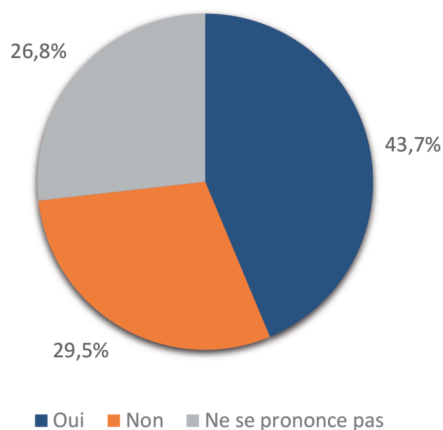
regrettent d'ailleurs qu'il faille attendre une crise pour que ces manières de faire émergent et qu'un "bond en avant" soit rendu possible.

Selon les répondants de l'enquête, l'inventivité décrite a aussi été possible grâce à l'allègement de certaines procédures (*voir graphique page suivante*).

En effet, ils sont 43,7% à témoigner d'aménagements ou d'allègements des procédures habituelles. Notons néanmoins que 29,5% des répondants n'ont pas perçu ces aménagements ou allègements.

Dans les questions ouvertes, les répondants précisent la nature de ces évolutions : dématérialisation, simplification des circuits de décision, signature électronique, lien direct avec les partenaires, réunion en visio, baisse des exigences sur les documents à fournir, etc, sont autant d'éléments qui ont apporté de la souplesse et ont rendu l'action possible.

Compte tenu du confinement, des procédures ou modalités ont-elles été allégées et/ou aménagées ?

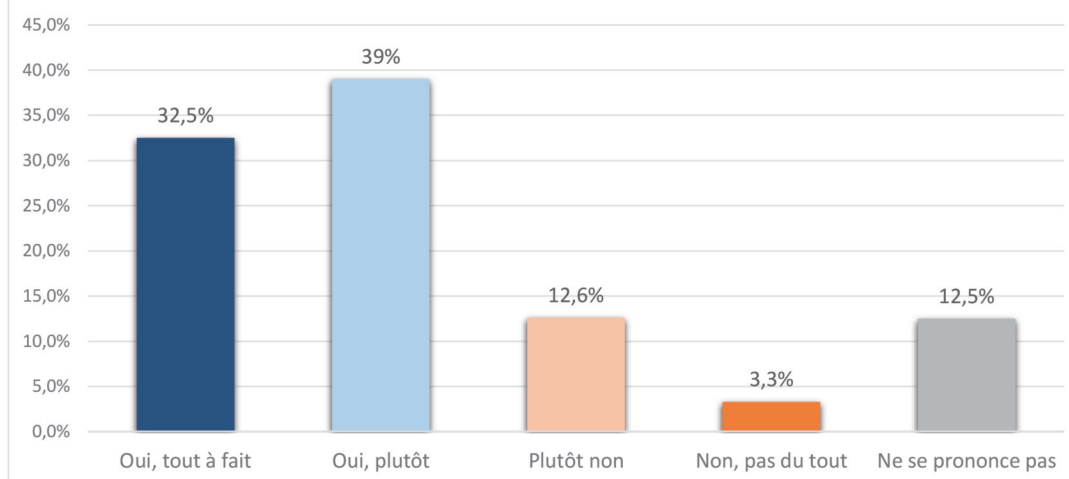


Par voie de conséquence, une large majorité de professionnels considère qu'il faut pérenniser certaines modalités d'agir apparues pendant le confinement (*voir graphique ci-dessous*).

Effectivement, 71,5% des acteurs de la protection de l'enfance sont de cet avis : 32,5% des répondants considèrent qu'il faut « tout à fait s'inspirer des modalités de faire et de travailler apparues pendant

le confinement » et 39% considèrent qu'il faut « plutôt s'en inspirer ». Ce chiffre est particulièrement évocateur à l'heure où un second confinement est en cours.

Considérez-vous qu'il faille s'inspirer de certaines modalités de faire et de travailler apparues pendant le confinement ?



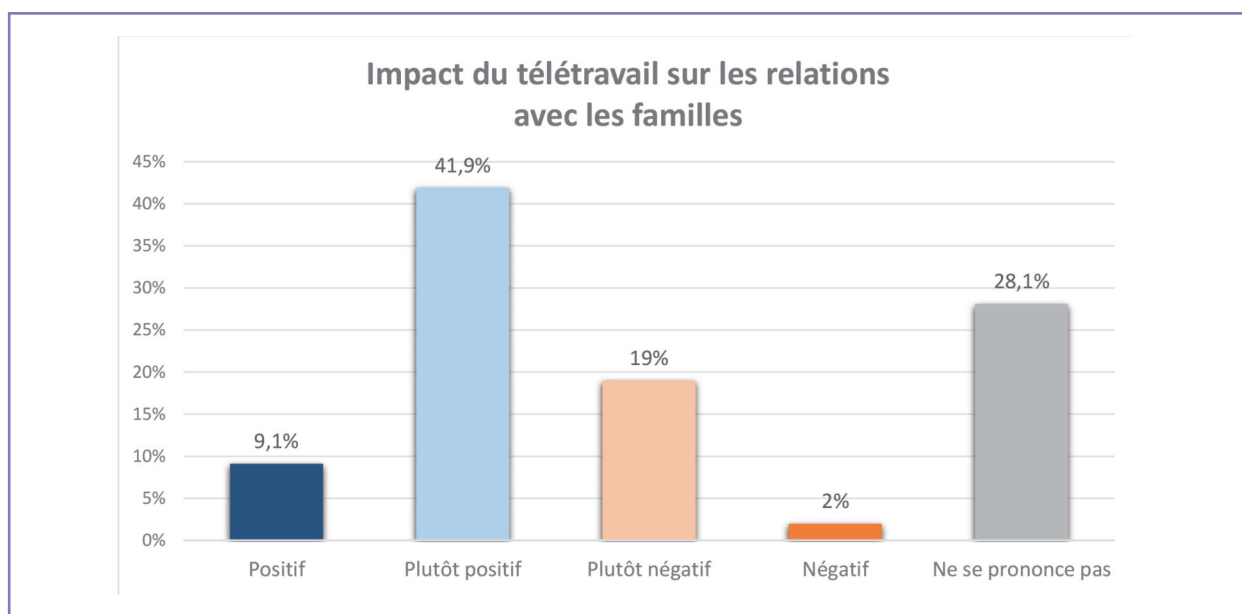
DES LIENS PARENTS-PROFESSIONNELS PARFOIS RENFORCÉS

C'est une évolution non prévisible que nous révèle l'enquête : les acteurs de la protection de l'enfance affirment majoritairement que le télétravail a eu un impact positif sur les relations avec les familles. Effectivement, plus d'un

répondant sur deux (51%) qualifie cet impact de positif ou plutôt positif.

Ce ressenti peut donc paraître paradoxal pour un secteur où la rencontre physique est l'essence même du travail. Et, comme le

rapportent plusieurs professionnels dans des entretiens téléphoniques, ces impressions ne doivent toutefois pas faire oublier le lien perdu avec certaines familles pendant le confinement et les enfants qui "ont disparu des radars".



Plus globalement les répondants estiment que les relations des professionnels avec les familles ont évolué de manière positive durant cette période : 37,1% affirment que les relations familles-professionnels ont été renforcées et 21,4% pensent qu'elles sont plus équilibrées. Notons tout de même que 21,7% des répondants considèrent que les relations se sont dégradées et que 7% les perçoivent comme plus conflictuelles (*voir graphique page suivante*).

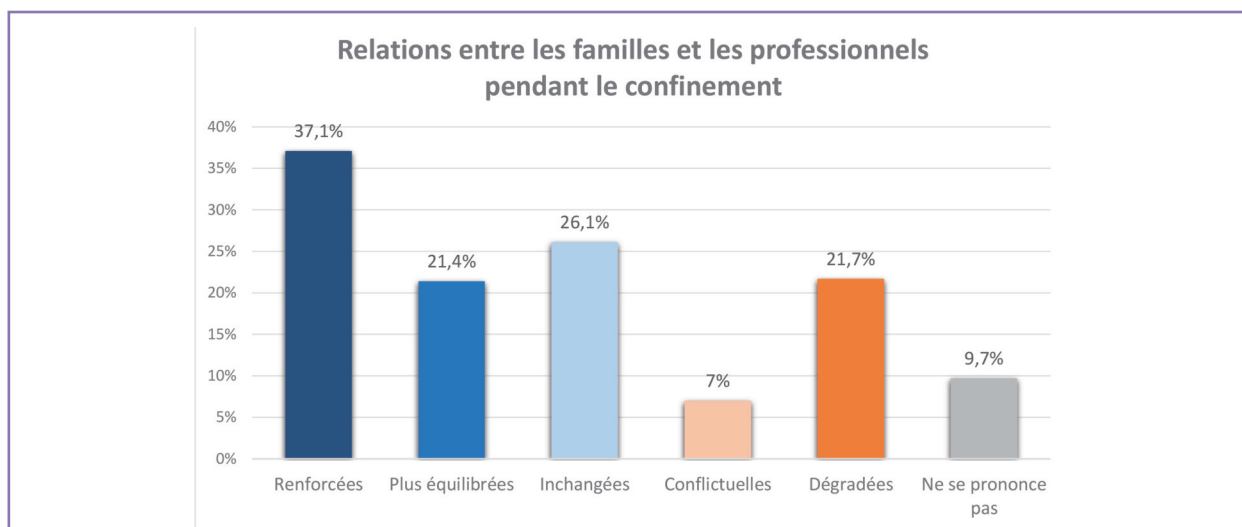
Là encore, comment expliquer qu'à distance, les relations se densifient

d'avantage qu'en temps habituel, lorsque l'on a la possibilité de la rencontre physique ? Sur ce sujet, les professionnels expliquent que la diversité des canaux de communication utilisés et la fréquence des contacts ont été déterminants dans ce rapprochement.

Un autre aspect de l'évolution des relations parents-professionnels concerne la question du pouvoir dans la relation d'accompagnement. 21,4% des acteurs de la protection de l'enfance estiment en effet que leurs relations avec les familles ont été mieux équilibrées pendant le

confinement. Une travailleuse sociale témoigne ainsi : "Il y a une relation un peu plus d'égal à égal qui s'est créée. Pour une fois, les familles n'étaient pas les seules à exposer leur intimité. Je faisais mes appels visio dans le salon avec mon fils de trois ans qui hurlait à côté. Les familles ont pu voir qu'élever un enfant est compliqué pour tout le monde".

De plus, certains professionnels ont pu identifier des compétences inattendues mobilisées par certaines familles et la résilience dont elles peuvent faire preuve.



“Des parents plutôt écartés de la scolarité de leur enfant ont pu s’investir auprès de leurs enfants pour les aider à travailler et reprendre les choses en main”, témoigne un travailleur social. Ce phénomène a ainsi contribué à faire changer le regard des professionnels sur certaines familles.

UN APAISEMENT INATTENDU DE NOMBREUX ENFANTS

Interruption des droits de visite et d’hébergement, précarisation accentuée de certaines familles, difficulté des accueils continus chez les assistants familiaux, promiscuité exacerbée dans les familles avec la fermeture des écoles, fracture numérique, fermeture des IME et des ITEP, interruption des suivis médicaux, etc. : les lourdes difficultés liées au confinement dans le secteur sont nombreuses...

Cependant, il ressort de l’enquête (voir *graphique page suivante*) que ce confinement semble aussi avoir entraîné des effets positifs inatten-

dus, selon 59,3% des répondants.

À la maison, les professionnels ont pu relever que la disponibilité parentale était plus importante du fait du télétravail ou du chômage partiel. Une cheffe de service action sociale témoigne : “ Je pense à une famille qui avant le confinement nous inquiétait, car les professionnels faisaient remonter de vives tensions au sein de la famille et dans la fratrie. Avec le confinement, les parents étaient plus détendus, moins à courir partout entre les enfants, le travail, la maison, les courses, etc. Le confinement a permis le dialogue, ressoudé les liens. La famille a redécouvert le plaisir de faire des choses ensemble”.

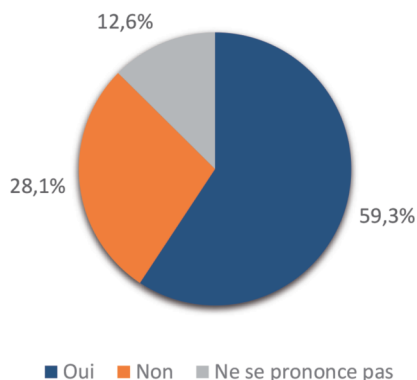
Labaissement des contraintes quotidiennes pendant cette période a pu également induire un apaisement : “La pression habituellement exercée par l’école était beaucoup moins forte. Il y avait moins à se battre pour que l’ado se lève, aille en cours, que l’enfant fasse ses devoirs, etc, car les exigences étaient moins élevées. J’ai le cas d’un ado en échec scolaire qui a renoué avec l’école pendant ce confinement”, affirme ainsi un éducateur.

D’autres effets positifs inattendus ont été perçus dans des lieux de placement. “Après la première angoisse de l’annonce du confinement et de ses répercussions, dans l’ensemble les enfants l’ont finalement bien accepté. Une forme de résignation positive a eu lieu, qui leur a permis de mettre à distance leurs problématiques familiales, scolaires, etc.”. Tout comme dans le milieu familial, le personnel a pu se montrer plus disponible pour les jeunes accueillis et les liens entre accueillants et accueillis ont pu se resserrer.

Le confinement aurait donc agi comme un cadre sécurisant. Permanence éducative, continuité du cadre, implication dans des projets d’établissement, sont autant d’éléments qui semblent avoir induit, selon les répondants, une baisse des fugues et des violences dans certaines MECS, malgré une promiscuité accrue.

De nombreux répondants mettent aussi en exergue l’effet positif du confinement sur le rythme de vie des enfants. Arrêt des rendez-vous hebdomadaires avec le psychologue ou l’orthophoniste, des activi-

Avez-vous constaté des effets positifs inattendus sur les enfants accompagnés par votre service ?



tés extra-scolaires, des droits de visite et d'hébergement avec les différents membres de la famille, de la scolarité adaptée etc. : les enfants placés ont effectivement vu leurs différentes et parfois multiples prises en charge être suspendues. "On constate une baisse des troubles du comportement, des manifestations anxieuses et du stress. Les enfants ont enfin pu se poser dans leur lieu d'accueil, ça a été une véritable bulle d'air", relate un chef de service départemental dans l'enquête.

Le constat de cet apaisement des enfants dû notamment à une inter-

ruption des différents rendez-vous vient interroger de manière forte les risques d'un rythme trop soutenu qui leur est imposé. Comment construire des prises en charge qui accompagnent au mieux l'enfant tout en respectant son rythme, ses besoins, et en lui laissant du temps libre et de l'espace mental ?

D'autres témoignages ont souligné les effets bénéfiques du confinement sur la relation entre les enfants placés et leur famille, comme le précise cette assistante familiale : "Avec ce confinement, Jeanne a pu trouver ce qui lui convient comme modalité de relation avec sa mère :

un appel visio de temps en temps, environ une fois par mois, à la place de visites hebdomadaires. Résultat : elle était moins stressée, plus joviale, dormait mieux et il n'y a pas eu de réaction cutanée comme d'habitude avant et après ses contacts avec sa mère. A la sortie du confinement, nous allons demander avec son accord la fin des visites médiatisées toutes les semaines".

Ces constats interrogent donc à nouveau dans certaines situations sur l'idéologie du maintien des liens familiaux à tout prix, et sur la forme et la fréquence de ces liens.

L'ENCADREMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE : LA NÉCESSITÉ D'UNE AMÉLIORATION

L'enquête a sondé les participants sur l'organisation du travail et du management pendant la période de confinement. Une part importante des répondants, soit 39,7%, portent un regard critique sur l'encadrement des équipes et l'orga-

nisation du travail. En effet, 11,9% des répondants observent que de nouvelles tensions sont apparues. De plus, 27,8% des répondants relèvent une exacerbation des tensions pré-existantes. Différents professionnels en témoignent :

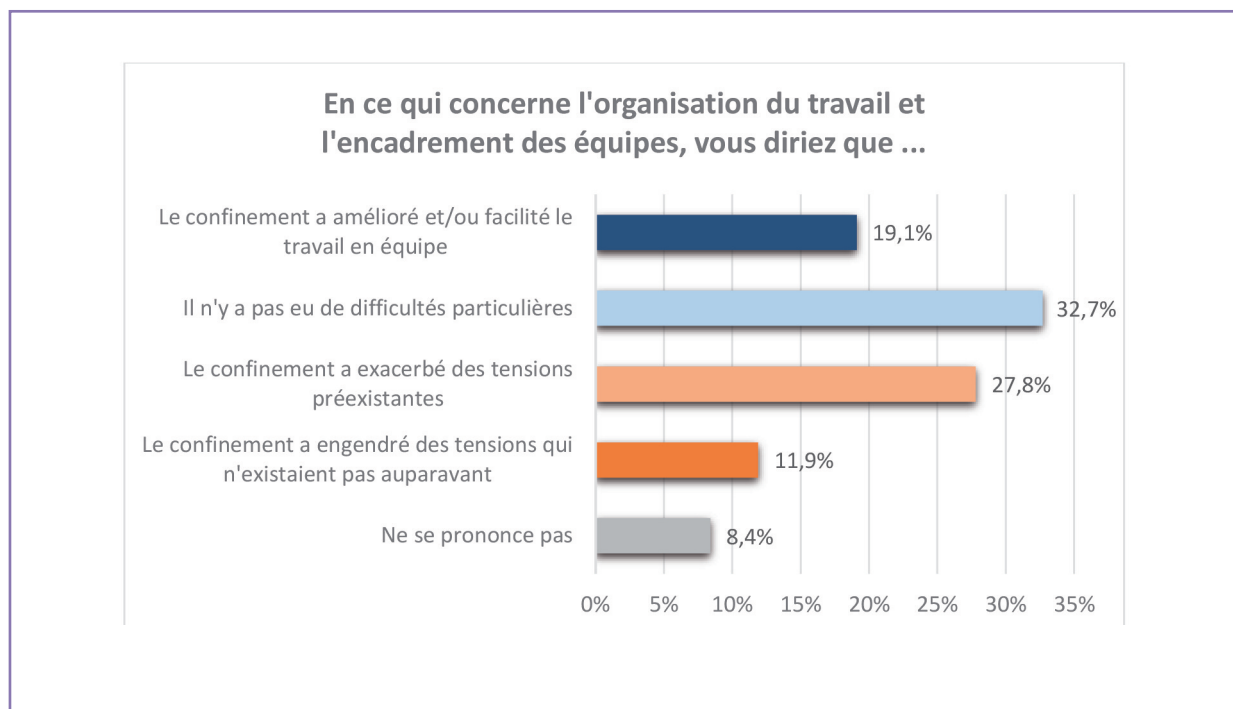
« on a bidouillé avec les moyens du bord sans cadre clair », « niveau encadrement, c'était plutôt de la surveillance que de la guidance ». A contrario, 32,7% des répondants estiment que le confinement n'a pas entraîné de difficultés parti-

culières en ce qui concerne l'encadrement des équipes.

Il est important de préciser qu'en revanche, 19,1% des répondants expriment une perception positive en la matière. Ils estiment en effet que le confinement a été facilitateur concernant le travail en

équipe, comme par exemple ce témoignage : « nous avons innové, notre lien s'est fait notamment à travers des petites chroniques matinales, commentant de façon conviviale et fédératrice les actus nationales et locales, rendant compte du travail de chacun, et permettant d'orienter le travail de direction ».

Ainsi, la crise sanitaire aurait agi dans les équipes comme un révélateur de la réalité de l'exercice de l'encadrement à l'œuvre en amont du confinement. Lors d'entretiens, la vitalité du dialogue social a été avancée comme un facteur facilitant.



LES ÉVALUATIONS PENDANT LE CONFINEMENT : DIVERSITÉ DE FONCTIONNEMENTS ET PRIORITÉ DONNÉE AUX SITUATIONS LES PLUS PRÉOCCUPANTES

L'enquête a sondé les répondants sur la continuité et la pratique des évaluations en protection de l'enfance pendant la période de confinement. Plus de 78% des répondants indiquent que ces évaluations ont été poursuivies, mais avec des modalités de mise en œuvre diversifiées. Effectivement, seuls 8% des répondants indiquent que ces éva-

luations ont continué de manière inchangée. Dans les autres cas, il semble que les départements aient procédé à des choix :

- 32% des répondants précisent que des critères de priorité ont été attribués aux évaluations.
- 20,5% des répondants indiquent que les visites à domicile ont été

réservées aux situations les plus préoccupantes,

- 16,9% des répondants ajoutent qu'en plus des situations préoccupantes, seules les évaluations déjà commencées ont continué.

Enfin, 7,9% des participants à l'enquête indiquent que les évaluations ont été totalement suspendues pendant la période de confinement.

ANNEXE

DES DISPOSITIFS INNOVANTS MIS EN PLACE PENDANT LE PREMIER CONFINEMENT

De nombreuses actions montrant l'inventivité et la réactivité dont ont fait preuve les professionnels ont été conduites pendant le premier confinement. Les acteurs ont innové pour répondre aux besoins et aux urgences : ouverture de lieux d'accueil éphémères, partenariats avec des enseignes de la grande distribution, coopérations entre plusieurs institutions, mutualisation des ressources et des moyens, instauration d'aides financières exceptionnelles, nouvelles modalités de travail, etc.

Le recensement de ces initiatives a été construit à partir des témoignages exprimés dans l'enquête et des entretiens menés par l'Odas. Il n'a donc pas vocation à constituer un « répertoire » exhaustif de l'ensemble des actions ayant pu voir le jour mais à témoigner de la diversité des initiatives dans

une trentaine de départements. Les initiatives ci-dessous ont été relayées par les professionnels des collectivités concernées et la remontée d'informations n'est en l'état pas suffisante pour mesurer la portée de ces initiatives. Dès lors, le partage de ces données n'engage pas l'Odas en terme d'expertise et d'évaluation. Néanmoins, ce recueil fournit des pistes inspirantes qu'il semblait intéressant de partager, particulièrement au moment où un deuxième confinement est à l'œuvre.

À l'heure de la publication, nous n'avons pas assez de recul pour savoir si certaines de ces initiatives ont pu perdurer après le premier confinement, être reprises pendant le second confinement ou ont pu infuser plus durablement dans les pratiques professionnelles.

LA CRÉATION DE LIEUX D'ACCUEIL OU DE RÉPIT ÉPHÉMÈRES

Au sein de certains départements, des lieux éphémères d'accueil ou de répit ont été mis en place pendant le confinement. Ceux-ci répondaient à différents besoins : accueillir des enfants nouvellement confiés, permettre à des enfants ou à des jeunes de « souffler », garantir un accueil pour les enfants testés positifs au coronavirus, etc. Certains lieux d'accueil ont aussi été créés dans les départements qui étaient déjà « en tension » c'est-à-dire confrontés régulièrement à un manque de places en accueil collectif ou familial.

■ FINISTÈRE

« Des foyers éducatifs éphémères ont été mis en place avec détachements de professionnels volontaires de différentes formations en plus d'éducateurs recrutés. Les lieux d'accueil ont été mis à disposition par des structures fermées pendant la période de confinement (locaux de services de psychiatrie, IME, ...). Il s'agissait de pouvoir accueillir des enfants nouvellement placés (dégradation des situations familiales pendant le confinement) mais également des enfants placés en famille d'accueil afin de permettre

un relais aux accueillants familiaux au vu de l'annulation des droits de visite et d'hébergement ». Ce sont des questions financières et un « manque de conventions partenariales » qui ont pu freiner l'émergence de ce type de dispositifs auparavant.

■ HAUTE-LOIRE

Le département a travaillé avec la MDPH et l'ARS et a mis en place une structure éphémère dans les locaux de l'institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP), avec du personnel de l'ITEP. Cette structure

disposait de 4 places et toute demande adressée était étudiée en lien avec la MDPH et l'ITEP. La structure a fermé car l'ITEP a rouvert à la suite du déconfinement. *« Aujourd'hui encore, on nous sollicite pour nous dire que c'est dommage que ça ait fermé. C'était intéressant pour les équipes, on a eu des retours par le personnel de l'ITEP sur les situations, pas de coupure de lien entre le lieu d'accueil du jeune et l'ITEP, ça a permis que le jeune réintègre son lieu d'accueil, se réinstalle avec une distance prise. Les jeunes sont aussi très satisfaits. Les parents, inquiets, ont aussi souligné l'intérêt de la mise en place de cette structure éphémère, d'un lieu de répit. On a fait ça très rapidement, sans vraiment le formaliser, le protocoliser, le conventionner ».*

De plus, deux Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) ont mis en place des petits séjours, sur gîte avec un nombre restreint d'enfants, pour leur accorder du répit. Au sein du département, il semblerait que *« cela venait traduire une recherche de pilotage et de soutien de la part du département pour mettre en œuvre des solutions plus innovantes et qui sortaient des pratiques habituelles. C'était moins dans le "est-ce que j'ai le droit de faire ça ?" mais c'était plus rapide, avec moins de protocoles ».*

■ LOIR-ET-CHER

Un lieu de répit a été mis en place dans un ITEP, fermé pendant le confinement.

■ LOIRE ATLANTIQUE

Dans un collège, un lieu d'accueil éphémère a vu le jour pour accueillir en priorité les enfants qui étaient chez leurs parents et pour qui la situation devenait compliquée. Environ trente enfants sont venus pour de courts séjours, avec accord des parents et des enfants. Un partenaire a géré l'internat et a mis en place des animations pour les enfants avec des animateurs sportifs du département, des animateurs de l'éducation populaire et même un engagement de la société civile (un photographe est venu animer un atelier). Une professionnelle de la Direction départementale résume l'impact de cette initiative : *« On parle beaucoup du décloisonnement de nos politiques, des coopérations interinstitutionnelles. Le confinement a été une occasion de le décliner concrètement et rapidement. Pour ces enfants, ça a permis les effets escomptés, c'est-à-dire de leur proposer un espace pour souffler. Au niveau du bilan, on l'a constaté, ça a été un moment important d'ob-*

servation des enfants dans les différents domaines de vie. Ainsi, des observations très fines relatives aux routines quotidiennes, à la santé, à l'hygiène, aux savoir-faire, ont pu être faites. Pour certains enfants accompagnés dans le cadre d'une mesure à domicile, ces constats n'avaient pas pu être faits jusqu'alors et ont permis une meilleure prise en compte des situations par la suite ».

De plus, des enfants ont pu bénéficier d'une visite médicale approfondie grâce au dispositif « Santé protégée ». Il s'agit d'un dispositif expérimental, dont le département de la Loire Atlantique est pilote, qui a été voté dans le cadre de la loi du budget de la Sécurité sociale et qui a pour ambition que tous les enfants accompagnés dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance bénéficient d'un bilan de santé très approfondi par un médecin libéral. La Sécurité sociale s'est engagée à suivre et à financer les consultations, plus longues.

■ LOT

Un partenariat a été mis en place entre l'ARS, le département et les Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) pour maintenir des structures ouvertes de type ITEP, IME, et accueillir des enfants non accueillis habituellement au sein de l'établissement mais dont la situation nécessitait une prise en charge. Les équipes de différentes institutions et établissements ont ainsi été mutualisées au sein des structures restées ouvertes.

■ LOT-ET-GARONNE

Une collaboration entre un IME et une MECS s'est mise en place, avec une « équipe mobile médico-sociale ». Avant le confinement, les professionnels relataient des difficultés à mettre en place « des projets transversaux « handicap et protection de l'enfance », ces deux politiques publiques relevant d'institutions différentes.

■ NORD

Un lieu d'accueil, dit « sas », a été créé pour accueillir des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance, pour de nouveaux accueils via l'extension de l'agrément des assistants familiaux et maternels. Ce dispositif montre *« que quand on est confrontés à des obligations telles que celles-ci, les professionnels ont la capacité de développer des pratiques qui sortent du cadre habituel et qui répondent aux besoins des enfants ».*

■ SAVOIE

Le département a mis en place une unité éphémère. Cette initiative a permis l'accueil de quatre enfants de la même fratrie dans un espace habituellement dédié aux visites en présence d'un tiers sur le site du foyer de l'enfance. Des professionnels de la petite enfance de la ville, et du personnel de la PMI se sont mobili-

sés pour rendre cet accueil possible. Un professionnel témoigne : « *Il y a des bénéfices nombreux : croisement des pratiques et des savoirs, connaissance réciproque, réponses adaptées aux besoins des enfants. Mais aussi des limites : un service supplémentaire à gérer pour l'institution, l'absence de renfort quand le personnel mis à disposition a été réintégré sur sa mission* ».

DES AIDES FINANCIÈRES ET ALIMENTAIRES À DESTINATION DES FAMILLES

Pour faire face aux difficultés financières de certaines familles, liées notamment à un licenciement, au chômage partiel ou encore à la cessation d'une activité non déclarée, de nombreux départements ont mis en place des aides financières exceptionnelles ou des aides alimentaires.

■ AIN

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale a mis à disposition des chèques-services pour les familles les plus en difficulté pendant et après le confinement.

Des redistributions de denrées alimentaires issues des selfs des établissements scolaires vers le milieu associatif ont aussi eu lieu.

■ CÔTES-D'ARMOR

Une banque alimentaire éphémère a été organisée sur le parking de la Maison du département, deux fois par semaine. Ce professionnel en témoigne : « *il s'agissait de tenter de pallier les difficultés budgétaires aggravées pour certaines familles devant nourrir leurs enfants en continu. Cela se faisait sur simple inscription auprès du référent social. Les retours des familles étaient extrêmement positifs : anonymat, simplicité (pas de justificatifs à fournir), pas de sensation de "mendier" donc moins de honte et de culpabilité, bienveillance, qualité des produits servis, etc.* ».

■ EURE ET ILLE-ET-VILAINE

Des partenariats avec des enseignes de moyenne et grande distribution ou avec des commerçants locaux ont été noués. Cela a permis aux habitants les plus en difficulté d'aller faire leurs courses directement.

■ HAUTE-LOIRE

Une régie départementale a été créée très rapidement pour octroyer des aides alimentaires sous forme d'argent versé en liquide : « *au niveau du département,*

l'exécutif ne voulait pas entendre parler d'une famille qui aurait manqué de quoi vivre. Avant les annonces du gouvernement, on avait arrêté les suspensions de RSA et d'aides en cours, dès la première semaine. L'important était de faire face ».

■ MEURTHE-ET-MOSELLE

Le Département a organisé des livraisons de petits déjeuners à des personnes en difficulté.

Des repas à domicile ont également été livrés pour les collégiens et leurs frères et sœurs bénéficiant habituellement des tarifs les plus bas pour la cantine scolaire.

■ MOSELLE

Une association a lancé un appel aux dons alimentaires et matériel éducatif « pour subvenir aux besoins des familles en plus grande difficulté que d'habitude ». Cet appel a provoqué un vrai élan de solidarité qui peut « *sans doute s'expliquer par la crainte que les dispositifs de droit commun existants se mettent en veille ou ne puissent plus répondre aux demandes du public* ».

■ PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Un partenariat avec des enseignes de la grande distribution a été mis en place pour pallier la fermeture des points de distribution alimentaire, permettant ainsi qu'il puisse y avoir du secours alimentaire directement dans les magasins. Sur le plan départemental, il n'y a pas eu d'explosion des demandes de ce type, malgré les craintes initiales du département.

« Au début du confinement, il a fallu trouver une solution pour continuer répondre à la demande alimentaire des familles. On a donc donné la possibilité en local aux Maisons départementales des solidarités, appelées SDSEI, de distribuer directement des bons aux familles pour faire leurs courses dans les supermarchés. In fine, on l'a très peu utilisé car

les points de distribution alimentaire se sont maintenus. Cela n'a pas fait exploser les budgets, mais ça a permis de dépatouiller quelques situations. Cela fait un moment qu'on voulait le mettre en place. En 24 heures, on a fait une note de service et cela a pu voir le jour. Avant, on n'aurait jamais imaginé un directeur de territoire appeler le Carrefour du coin ».

DES DONS DE MATÉRIEL POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Disposer d'un équipement informatique constituait une condition essentielle de la continuité pédagogique. Toutefois, tous les enfants n'avaient pas accès à des outils informatiques. Pour pallier ce problème, de nombreux acteurs se sont mobilisés pour équiper les jeunes et leurs familles et leur permettre ainsi de poursuivre leur scolarité dans de meilleures conditions.

■ CÔTES-D'ARMOR

Des assistants sociaux de l'Éducation nationale se sont mis en relation avec des associations pour obtenir des ordinateurs pour des jeunes qui n'en avaient pas.

■ HAUTES-PYRÉNÉES

Par le biais du Programme de Réussite Éducative, une collecte et une distribution de matériel informatique a été organisée pour les familles en rupture numérique.

■ PARIS

Dans le cadre d'un partenariat avec la direction de l'attractivité et de l'emploi, 400 ordinateurs ont été

distribués, avec l'objectif d'assurer la continuité du parcours scolaire des enfants accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance.

■ SARTHE

Des points-relais ont été mis en place à la mairie et au centre social pour fournir aux familles des kits de fournitures scolaires.

■ VAL-DE-MARNE

Les services de l'Éducation nationale ont noué un partenariat avec Emmaüs Connect pour le don de plus de cinquante ordinateurs portables et de téléphones à des élèves dont la situation avait été repérée par des assistants sociaux scolaires.

DES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Face aux difficultés que pouvaient rencontrer les enfants et leur famille pendant le confinement, dues notamment à l'isolement et à l'enfermement, de nombreuses actions de soutien ont été mises en place.

■ AVEYRON

Au sein de l'Éducation nationale, le service social a proposé des groupes de parole pour les parents en visioconférence. Une association a aussi proposé des « cafés parentalité ».

■ CÔTES-D'ARMOR

Au sein d'une association, un système d'écoute téléphonique a été mis en place pour les familles qui rencontraient des difficultés éducatives. Des entretiens téléphoniques ont ainsi pu être organisés. Néanmoins, comme en témoigne cette profession-

nelle, « *la difficulté était que les familles souhaitent vivement du présentiel et pas seulement du distanciel. Les effets positifs sont que les parents avaient un interlocuteur pour partager leurs angoisses, leurs difficultés...* ».

■ ISÈRE

Le département a ouvert une ligne téléphonique dédiée aux parents confinés et animée par différents professionnels du service social départemental, de la PMI et de l'Aide Sociale à l'Enfance : professionnels socio-éducatifs, puéricultrices, pédiatres, psychologues, qui étaient en rotation sur la journée.

■ LOIR-ET-CHER

Les psychologues de la Direction Enfance Famille ont réalisé des plaquettes de prévention, diffusées sur les réseaux sociaux, sur des sujets comme « *Comment expliquer le Covid aux enfants ?* ».

■ VAL-DE-MARNE

Une association a mis en place un bureau mobile dans un camion qui a permis de traiter les situations familiales en tension. « *Le camion nous a servi d'espace de discussion pour éviter à certains moments de le faire au domicile ou dans la cage d'escalier* ». Une cellule d'écoute a aussi été mise en place à destination des familles.

DES ACTIONS POUR ACCOMPAGNER LE QUOTIDIEN DES ENFANTS ET DES JEUNES

Dans les structures d'accueil en protection de l'enfance, le confinement, et l'enfermement qui lui est associé, a pu parfois rendre le quotidien difficile à vivre. Pour le rendre plus agréable, des acteurs se sont mobilisés pour innover et mettre en place des actions originales.

■ MEURTHE-ET-MOSELLE

Un établissement géré par une association a accueilli un poney. Cela a rendu possible l'organisation d'activités de médiation animale, permettant ainsi de « *canaliser de nombreuses tensions* ».

■ MOSELLE

Une association a mis en place une « opération cookies » à destination des soignants (hôpitaux, EHPAD) dans

un premier temps puis des personnels dits de « secondes lignes » (collègues, police, gendarmerie, pompiers). Pour ce qui est des effets, il a pu être constaté « *une belle implication des adolescents et de l'équipe, de belles rencontres, des partenariats créés et des actions à venir (actions de prévention, visite des locaux, du matériel, etc.)* ».

De plus, une MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) est intervenue dans une MECS pour organiser des activités.

DE NOUVEAUX PARTENARIATS NOUÉS

Pour faire face aux difficultés du confinement, des acteurs ont décidé de s'associer, de mutualiser leurs forces et leurs compétences et, parfois, ont mis en place des actions conjointes.

■ PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Un appel au volontariat du personnel départemental a été lancé pour venir soutenir et renforcer les établissements sociaux et médico-sociaux et le secteur associatif : des cuisiniers de collège ont tra-

vaillé en EHPAD, d'autres se sont portés volontaires pour venir renforcer les points de distribution alimentaire ; d'autres volontaires ont été recrutés parmi le personnel médical du département pour assurer une campagne de dépistage du Covid auprès

des professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux, des MECS et des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

De plus, au début du confinement, rappelons qu'il existait une pénurie de masques. Le département des Pyrénées-Atlantiques s'est associé à d'autres départements limitrophes pour faire une commande groupée. En quelques jours seulement, des masques ont pu être reçus et distribués au personnel.

■ HAUT-RHIN

Un «*vivier de volontaires professionnels*» a été constitué, avec une centaine d'étudiants, de retraités et de bénévoles de tous métiers pour renforcer les équipes. Cela a permis différentes actions : remises de kits de masques au domicile des assistants familiaux, collectes et distributions de dons dans les foyers de l'enfance, fourniture d'équipements de protection individuelle, prêts de matériel informatique par le Département, etc.

■ HAUTE-SAVOIE

Des agents ont rapporté la mise en place d'un partenariat entre des collègues et des MECS qui consistait en la fourniture de denrées et d'une mise à disposition de personnels techniques.

Un partenariat a aussi été établi avec les services de prévention spécialisée via une mise à disposition de personnel.

■ HAUTS-DE-SEINE

Un réseau partenarial de repérage de prévention a été lancé sur trois communes, en lien avec le secteur associatif, les clubs de prévention et les services Jeunesse des villes. Cela a permis de déployer des actions mobiles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : distribution de colis alimentaire, organisation de permanences pour l'accès aux droits et aux soins, en lien avec le Centre de Planification et d'Éducation Familiale...

■ OISE

Au sein d'une MECS, des bénévoles se sont portés volontaires pour aider à la construction d'un poulailler et d'un jardin partagé. Cela semble avoir été rendu possible par la visibilité locale plus importante de la protection de l'enfance pendant la période de confinement. Le besoin d'aider pour les volontaires et les bénévoles a aussi été évoqué.

■ LA RÉUNION

Des bénévoles de la réserve civique sont intervenus dans plusieurs établissements de protection de l'enfance. Au sein du département, un partenariat plus approfondi s'est noué avec les CCAS et les associations notamment pour distribuer des colis alimentaires. Dans un établissement de l'Aide Sociale à l'Enfance, des partenariats avec des associations sportives ont été mis en place.